

# Règlement Officiel du Trail 112

## Article 1 – Présentation de l'Événement

Le "Trail 112" est un trail urbain unique, organisé en marge du 131<sup>ème</sup> Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France (CNSPF). Cette course exceptionnelle se tiendra le **Jeudi 9 Octobre** sur le mythique **site des 24 Heures du Mans**, offrant une expérience de 11,2 km en semi-nocturne, avec un départ prévu à **19h00**.

**Un engagement solidaire :** Une large partie des bénéfices de cette course sera reversée à l'**Œuvre des Pupilles** et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France (**ODP**), soutenant ainsi une noble cause.

### Découvrez le Parcours d'Exception :

Préparez-vous à une aventure mémorable ! Après un tour du légendaire **circuit Bugatti**, vous prendrez de la hauteur en empruntant la **Tribune 32**, puis les voies de service habituellement réservées aux commissaires. Un demi-tour à la chapelle vous mènera à travers l'intérieur du **DUNLOP**, avant de traverser les différents tunnels jusqu'au Houx. La dernière difficulté vous attendra à la butte OFFROAD du **Porsche Experience Center**. Enfin, après tant d'efforts, vous franchirez la ligne d'arrivée en passant sous la spectaculaire CANOPY du Porsche Experience Center. Un tracé prometteur, n'est-ce pas ?

## Article 2 – Conditions de Participation

Conformément à l'article L.231-3 du code du sport, les concurrents aux épreuves devront impérativement présenter l'un des documents suivants :

- Soit leur **licence FFA** (Fédération Française d'Athlétisme) en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit un **Parcours Prévention Santé (PPS)** datant de moins de 3 mois à la date de l'épreuve. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

**Attention :** Les concurrents qui ne pourront pas présenter un PPS valable le jour de l'épreuve, ou une licence FFA valide pour la course à pied, ne seront pas autorisés à prendre part à la course et ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Un **justificatif d'identité** sera demandé à tous les inscrits lors du retrait des dossards.

Pour obtenir votre PPS, rendez-vous sur : <https://pps.athle.fr/>

## Article 3 – Modalités d'Inscription

Simplifiez votre inscription et rejoignez l'aventure !

- Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne sur le site : **www.sportsnconnect.com**.
- **Nombre maximum de participants :** La course est limitée à **5 000 participants**. Les inscriptions seront clôturées dès que cette jauge sera atteinte.
- **Frais d'inscription :**
  - **11,20 €** jusqu'au 31 août inclus.
  - **15 €** à partir du 1er septembre.
- **Clôture des inscriptions :** Le 30 septembre (ou avant, si la limite de participants est atteinte).

## Article 4 – Retrait des Dossards

Anticipez le retrait de votre dossard pour un départ serein ! Les dossards seront disponibles à partir du **1er octobre** aux points suivants :

- **Zone Le Mans Nord :**
  - **Intersport**
  - Adresse : Rue Louis Delage, 72650 La Chapelle-Saint-Aubin.
  - *Les créneaux précis de retrait seront communiqués courant Septembre.*
- **Zone Le Mans Sud :**
  - **Super U**
  - Adresse : Centre Commercial Maine Street, 72230 Ruaudin.
  - *Les créneaux précis de retrait seront communiqués courant Septembre.*
- **Sur le site de la course :** Uniquement le **Jeudi 9 Octobre**, le matin.

**Important :** Une **pièce d'identité valide** est obligatoire pour le retrait de votre dossard.

**Recommandation :** Afin d'éviter la forte affluence et les attentes le jour de la course, nous vous conseillons vivement de privilégier le retrait de votre dossard dans les zones Nord ou Sud.

## Article 5 – Déroulement de la Course

- **Départ :** Prévu à **19h00**. En cas de forte affluence, le départ pourra être donné en **3 vagues successives**, espacées de 10 minutes.
- **Respect du parcours :** Les coureurs sont tenus de suivre scrupuleusement le parcours balisé. Toute tentative de couper ou de sortir de l'itinéraire entraînera une disqualification immédiate.
- **Abandon :** En cas d'abandon, il est impératif de le signaler à un signaleur ou à un membre de l'organisation présent sur le parcours.

## Article 6 – Sécurité et Secours

Votre sécurité est notre priorité.

- Des **signaleurs et bénévoles** seront déployés tout au long du parcours pour garantir la sécurité et l'orientation des participants.
- Un **dispositif de secours complet** sera assuré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (**SDIS72**).

## Article 7 – Classements et Récompenses

Les informations détaillées concernant les classements officiels et les récompenses attribuées seront **communiquées ultérieurement** sur le site de l'événement et les réseaux sociaux.

## Article 8 – Responsabilités

- **Assurance de l'organisateur :** L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile pour l'événement.
- **Assurance des participants :** Il est fortement recommandé à chaque participant de vérifier

qu'il est personnellement assuré pour les dommages corporels liés à la pratique de la course à pied.

- **Exonération de responsabilité** : L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident personnel, de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels des participants.

## Article 9 – Respect de l'Environnement

Engageons-nous ensemble pour un événement propre et respectueux de notre environnement.

- Il est **strictement interdit de jeter tout déchet** sur le parcours. Des points de collecte seront prévus.
- Des **zones de propreté** spécifiques seront aménagées le long de l'itinéraire.
- Des **toilettes en nombre suffisant** seront mises à disposition sur le site de départ et d'arrivée. Merci de les utiliser pour le confort de tous.
- Le non-respect de ces consignes environnementales pourra entraîner la **disqualification** du participant.

## Article 10 – Droit à l'Image

En vous inscrivant au Trail 112, vous autorisez l'organisation, ainsi que ses partenaires, à utiliser votre image (photos, vidéos, presse, etc.) dans le cadre de la promotion et de la communication de l'événement, sur tous supports et pour toute durée.

## Article 11 – Acceptation du Règlement

Toute inscription à la course "Trail 112" implique l'**acceptation pleine et entière** du présent règlement. L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de nécessité. Les participants en seront alors informés dans les plus brefs délais via les canaux officiels de l'événement.

## Article 12 – Dispositions Générales

- **Site des 24 Heures du Mans** : Les participants évolueront sur le site emblématique des 24 Heures du Mans et s'engagent à respecter l'ensemble du règlement intérieur de cet établissement. Vous pouvez consulter le règlement complet ici : Règlement Intérieur des Circuits du Mans.
- **Liste d'attente** : Il n'y aura pas de liste d'attente pour cette course. Les inscriptions sont fermes et définitives jusqu'à la date de clôture.
- **Cession de dossard** : Il est **formellement interdit de céder son dossard** à une autre personne. Toute personne participant avec un dossard qui ne lui a pas été attribué officiellement sera disqualifiée et l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.